

Plan vigipirate : niveau « urgence attentat » maintenu



La posture Vigipirate « hiver-printemps 2026 » prend effet à compter du 5 janvier 2026 et maintient l'ensemble du territoire national au niveau « urgence attentat ».

Elle met l'accent sur :

- la prise en compte de la recrudescence des survols de drones en Europe et sur le territoire national ;
- la sécurité des lieux de culte au premier semestre 2026 (Pâques, Pessah et Ramadan) ;
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels.

[Consulter le dépliant](#)

En savoir plus : <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>

Lien associé

[En savoir + www.sgdsn.gouv.fr](https://www.sgdsn.gouv.fr)

Document associé

[depliant-urgence-attentat 2,33 Mo, pdf](#)

- Partager sur
- [Partager sur Facebook](#)

- [Twitter](#)
- [Partager sur LinkedIn](#)
- [Partager par email](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

[Partager sur](#)